

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE GESTION ET VALORISATION DES DÉCHETS

2024

ÉDITORIAL

Alors que la collecte et le traitement des déchets constituent plus que jamais un enjeu majeur en matière de développement durable, La communauté de communes Drôme Sud Provence continue ses efforts pour adapter le service rendu aux habitants.

L'année 2024 a été marquée par la mise en place d'un nouveau marché de collecte et la prise en compte de nouvelles modalités telles que le déploiement des sacs jaunes pour la collecte des emballages ménagers papiers journaux, et la préparation du déploiement de la collecte en porte à porte pour les ordures ménagères pour certaines communes du territoire.

L'année 2024 a également vu le démarrage effectif de la tarification incitative sur la commune de Saint Paul trois Châteaux.

L'année 2024 s'est finalisée par une diminution de la quantité de déchets ménagers collectés et une augmentation des emballages.



Hélène MOULY
*Vice-Présidente
en charge de la gestion
et de la valorisation des
déchets*



**Jean - Michel
CATELINOIS**
Président

TABLER DES MATIÈRES

Éditorial	02
Sommaire	03
Faits marquants	04
Les indicateurs techniques	05
Le service	06
La collecte	08
Le traitement	17
Les déchèteries	18
La prévention	20
Les Indicateurs financiers	24

Envoyé en préfecture le 09/10/2025
Reçu en préfecture le 09/10/2025
Publié le 09/10/2025
ID : 026-200042901-20250924-DEL2025106-DE



Faits marquants

Nouveau marché de collecte

Au 1er janvier 2024 a démarré un nouveau marché de collecte, attribué au prestataire Société Méditerranéenne de nettoyage, Nicollin. Il prend en compte les nouvelles collectes d'ordures ménagères et de multi matériaux en porte à porte pour une partie du territoire. Le marché a été attribué pour 7 ans.

Déploiement des sacs jaunes

A partir du 1er avril 2024, la collecte des multi matériaux en sacs jaunes a été étendue sur les communes de Bouchet, La Baume de Transit, Rochegude, Saint Restitut, Suze la Rousse et Tulette.

Tarification incitative sur Saint Paul trois châteaux.

Après une année de facturation à blanc, la facturation incitative a été concrétisée sur la commune de Saint Paul Trois Châteaux : en septembre 2024, les Tricastins ont ainsi pu constater que sur leur avis de taxe foncière où se trouve la taxe d'enlèvement des ordures ménagères figurait une part fixe et une part incitative.

Lancement du PLPDMA

L'année 2024 a été marquée par le lancement officiel de l'élaboration du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

Tri à la source des biodéchets

La loi a acté au 1^{er} janvier 2024, le tri à la source des biodéchets. Ceci s'est traduit pour la CCDSP par la désignation d'un agent référent biodéchets et par le choix d'un déploiement à l'échelle du territoire des composteurs individuels ou collectifs.



Indicateurs techniques

01 La collecte

La CCDSP a la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés depuis 2016.

La collecte des déchets ménagers et assimilés est réalisée en prestation de services via un nouveau marché. Ce marché a débuté le 1er janvier 2024 et a été attribué à la société méditerranéenne de nettoyage, Nicollin.

02 Le traitement

La CCDSP a fait le choix, de transférer la compétence traitement au SYPP (Syndicat de Traitement des portes de Provence).

03 Les déchèteries

La CCDSP compte 4 déchèteries sur son territoire situées sur les communes de Donzère, Malataverne, Saint Paul Trois Châteaux et Suze la Rousse.

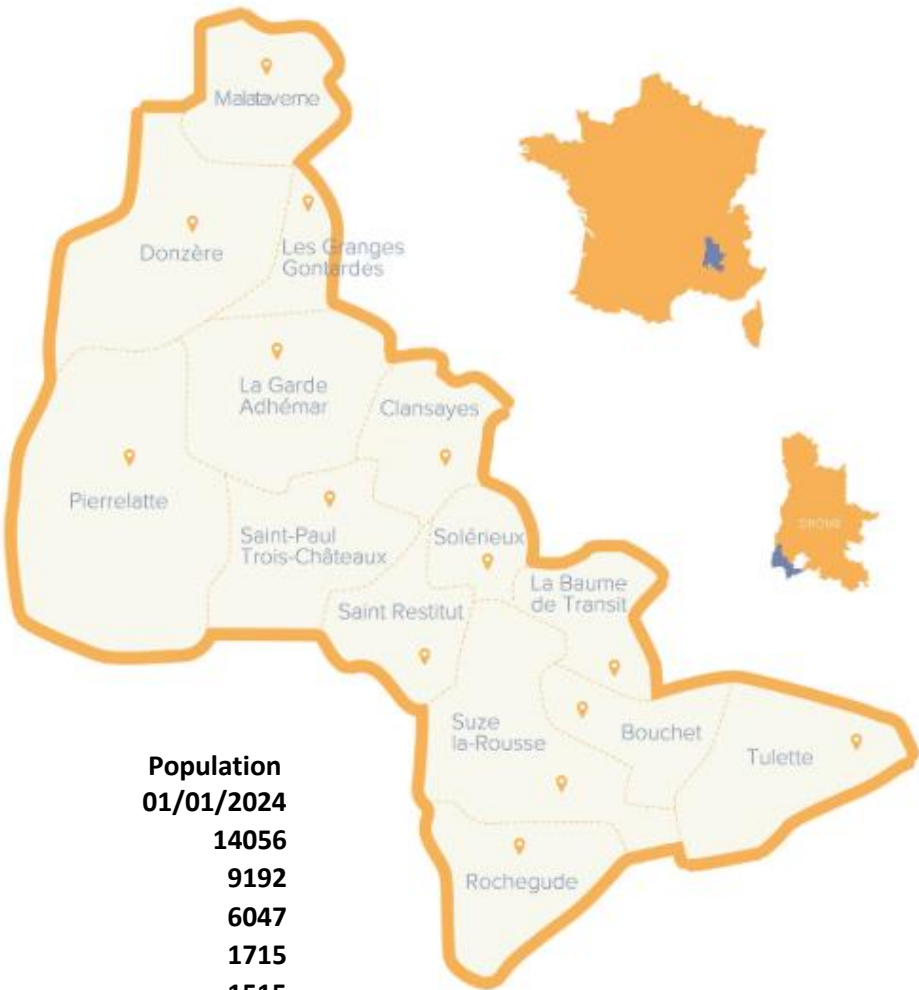
04 La prévention

La CCDSP exerce la compétence prévention dans le cadre de la sensibilisation des administrés et de divers publics. Elle initie en 2024 la mise en place du plan de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Le service gestion et valorisation des déchets

Territoire

14 Communes
44180 Habitants



Zone	Communes	Population 01/01/2024
1	Pierrelatte	14056
2	Saint Paul Trois Châteaux	9192
3	Donzère	6047
	Rochegude	1715
	Saint Restitut	1515
	Tulette	2048
	Suze la rousse	2167
4	La Garde Adhémar	1164
	Malataverne	2274
	La Baume De Transit	944
	Bouchet	1492
	Les Granges Gontardes	700
5	Clansayes	548
	Solérieux	318
	TOTAL	44180

Moyens humains et Moyens techniques

En 2024, Le service est composé de 8 agents répartis sur des missions de suivi terrain, suivi des déchèteries, prévention, et administratif pour l'ensemble des 14 communes du territoire.

Les locaux sont situés au 2 route de Saint Paul à Pierrelatte. Le site est composé de bureaux administratifs et d'accueil ainsi que d'un garage permettant le stockage de véhicules et de matériels de pré collecte :

bacs, sacs, pièces détachées...



SEVAD

SErvice de gestion et VALorisation des Déchets



SEVAD

Téléphone : 04.75.96.06.12

Infotri@ccdsp.fr

2 route de St Paul

26700 Pierrelatte

Ouvert les :

Lundi 8h-12h

Mardi 8h-12h/13h30-16h45

Mercredi 8h-12h/13h30-16h45

Jeudi 8h-12h/13h30-16h45

Vendredi 8h-12h/13h30-16h30

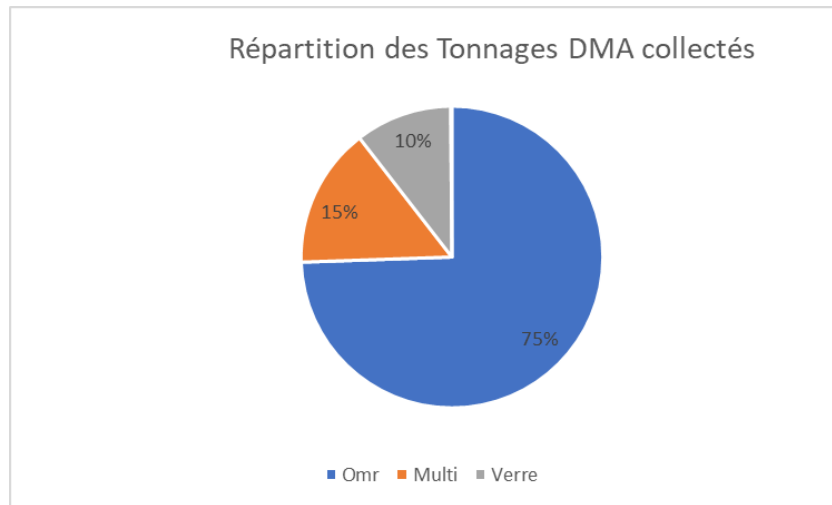


Zone de stockage SEVAD

La collecte

La CCDP collecte les DMA (Déchets Ménagers et Assimilés) des ménages, des administrations et des professionnels dans la limite de 1320 litres par semaine. Les DMA collectés sont composés des ordures ménagères résiduelles, des emballages ménagers recyclables et journaux papiers magazines, du verre.

La partie fermentescible des DMA appelée biodéchets n'est pas collectée. Toutefois, une alternative de compostage individuel ou collectif est proposée.



La collecte des ordures ménagères résiduelles

La collecte des OMr (ordures ménagères résiduelles) est mixte sur le territoire intercommunal. Elle se réalise soit en porte à porte soit en point de regroupement ou point d'apport volontaire



Bac individuel 120l



Bac collectif 660l



Conteneur semi enterré



Conteneur enterré

Les tonnages et fréquences de collecte

Le tonnage des ordures ménagères a diminué depuis 2016 et a baissé de **3%** entre 2023 et 2024.

Le ratio moyen est de **226,84** kg/habitant/an
 Ce qui est supérieur au ratio relevé en région Auvergne Rhône Alpes en 2023 de 203kg/habitant /an

Ordures ménagères résiduelles			
Zone	Communes	Total (t)	Kg/Hab.
1	Pierrelatte	3682,64	262,00
2	Saint Paul Trois Châteaux	1505,12	163,74
3	Donzère	1579,17	261,15
4	RocheGude	2887,78	216,82
	Saint Restitut		
	Tulette		
	Suze la rousse		
	La Garde Adhémar		
	Malataverne		
	La Baume De Transit		
	Bouchet		
5	Les Granges Gontardes	367,29	234,54
	Clansayes		
	Solérieux		
Total	CCDSP	10022	227

Années	Population Insee	Omr	Ratio Kg/hab.
2020	43483	11147	256
2021	43590	11178	256
2022	43837	10912	249
2023	44106	10350	235
2024	44180	10022	227
Evolution 2023/2024	+0,1678%	-3%	

C1 à C3

Les fréquences de collecte varient de C1 (1 fois par semaine) à C3 (3 fois par semaine) en fonction des communes et des zonages. L’objectif étant de déployer la fréquence C1 sur l’ensemble du territoire.

La collecte sélective des multimatériaux

La fraction recyclable des déchets ménagers et assimilés est collectée de façon sélective en multi matériaux. Ceux-ci sont composés d'emballages ménagers recyclables et de papiers journaux magazines.

La collecte est mixte sur le territoire, en fonction de zonage communal, les usagers sont desservis par une collecte en apport volontaire ou en porte à porte.



Borne aérienne pour colonne enterrée multi matériaux



Colonne semi enterrée



Colonne aérienne

En 2024, 7 communes sont passées en collecte en sacs pour les multi matériaux : Les communes de Bouchet, La Baume de transit, La Garde Adhémar, Saint Restitut Rochegude, Suze la rousse et Tulette.

Après des réunions publiques d'information et publications dans les divers médias communaux et intercommunaux, des sacs jaunes ont été distribués pour les usagers résidant en zone de porte à porte.



Sac jaune pour les multi matériaux : emballages et papiers



Réunion publique d'information à Tulette

Les tonnages et les fréquences

Le tonnage des multi matériaux a augmenté de **7%** entre 2023 et 2024.

Le ratio moyen est de **45.81** kg/habitant/an

Ce qui est inférieur au ratio relevé en région Auvergne Rhône Alpes de 48 kg/habitant /an (données 2019).

Multimatériaux			
Zone	Communes	Total (tonnes)	Kg/Hab
1	Pierrelatte	627,85	44,67
2	Saint Paul Trois Chateaux	549,54	59,78
3	Donzere	172,99	28,61
4	RocheGude	533,35	40,04
	Saint Restitut		
	Tulette		
	Suze la rousse		
	La Garde Adhemar		
	Malataverne		
	La Baume De Transit		
	Bouchet		
5	Les Granges Gontardes	139,97	89,38
	Clansayes		
	Solerieux		
Total	CCDSP	2023,69	45.81

	Multimatériaux	ratioKg/hab
2023	1889,98	42,85
2024	2023,69	45,81
Evolution 2023/2024	7%	

C1

La fréquence de collecte du multi matériaux est C1 Soit 1 fois par semaine sur l’ensemble du territoire de la CCCDSP.

La collecte sélective du verre

La collecte du verre est réalisée en point d'apport volontaire soit en dispositifs enterrés ou semi enterrés ou en dispositifs aériens. Une partie de Pierrelatte est collectée en porte à porte avec des conteneurs individuels.



Bac individuel de 50l pour la collecte de verre de Pierrelatte.



Colonne aérienne collecte du verre



Conteneur enterré pour la collecte du verre à Suze la Rousse.

Les tonnages et les fréquences

Le tonnage du verre a diminué de **1%** entre 2023 et 2024.

Le ratio moyen est de **31.64** kg/habitant/an

Ce qui est légèrement en dessous du ratio relevé en région Auvergne Rhône Alpes de 33 kg/habitant /an" (données 2019).

Verre			
Zone	Communes	Total	Kg/Hab.
1	Pierrelatte	378,04	26,90
2	Saint Paul Trois Châteaux	326,86	35,56
3	Donzère	113,56	18,78
4	Rochegude	505,10	37,92
	Saint Restitut		
	Tulette		
	Suze la rousse		
	La Garde Adhémar		
	Malataverne		
	La Baume De Transit		
	Bouchet		
5	Les Granges Gontardes	74,18	47,37
	Clansayes		
	Solérieux		
Total	CCDSP	1398.74	31.64

	Verre	ratio Kg/habitant
2023	1415,84	32,10
2024	1397,74	31,64
Evolution 2023/2024	-1%	

C 0.5 - C1

La collecte du verre est hebdomadaire dans les points d’apports volontaires et la collecte spécifique de Pierrelatte en porte à porte a lieu tous les 15 jours.

La collecte sélective des cartons

La collecte des cartons des particuliers a été initiée en 2024, en déployant 14 colonnes aériennes et enterrées sur certaines communes du territoire.



Colonne aérienne carton



Colonne enterrée carton.

Les tonnages et les fréquences

L'installation des colonnes a été effective en octobre 2024. Le tonnage carton des particuliers ne concerne donc que le dernier trimestre 2024.

16 Tonnes ont été collectées.

Collecte spécifique des professionnels

La CCDSP collecte les cartons des commerçants pour le compte de 3 communes.

Zone	Communes	Tonnages	Evolution 2023/2024
1	Pierrelatte	150	+3%
2	Saint Paul Trois Châteaux	85	+18.5%
3	Donzère	15	0%
Total		250t	

C1

La collecte du carton est hebdomadaire.

La collecte des sapins

La collecte des sapins a été reconduite en 2024.

Des points d'apports volontaires ont été installés dans les communes volontaires.



1 des 26 points de collecte du territoire.

2 t collectées

La collecte de la Toussaint

En 2024, la Communauté de communes a expérimenté la collecte des végétaux dans les cimetières en mettant à disposition des communes volontaires, des bacs de collecte identifiés.

900kg collectés mais non valorisés

en raison de la mauvaise qualité du tri.
 L'opération ne sera pas renouvelée.



Visuel des bacs végétaux de la Toussaint.

Les travaux et investissements

Le service gestion des déchets agit chaque année en faveur de l'amélioration du parc de contenant et suit un plan pluriannuel d'investissement. Des travaux d'aménagement engagés par les communes sont accompagnés par la communauté de communes qui fournit les dispositifs de pré collecte que ce soient des conteneurs aériens, semi enterrés ou enterrés.

En 2024, des travaux ont été effectués sur les communes de Donzère, Pierrelatte, Suze la rousse, Saint Paul Trois Châteaux, Clansayes, et Solérieux.

En tout, 5 points d'apports volontaires complets contenant ordures ménagères, multi matériaux, verre, 13 conteneurs enterrés pour le verre et les multi matériaux, 14 colonnes aériennes de cartons et 4 enterrées ont été installés.

Travaux Donzère
Point d'apport volontaire complet



Travaux Clansayes



Travaux Suze la Rousse



Le traitement

La communauté de communes Drôme Sud Provence a transféré sa compétence traitement au SYPP.

Le Syndicat des Portes de Provence (SYPP) est un syndicat mixte compétent en matière de prévention, de réduction, de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble des territoires de ses structures adhérentes.

En 2024, le Syndicat regroupe 7 Communautés de communes et 1 Communauté d'agglomération du sud Drôme-Ardèche et du nord Vaucluse, représentant 177 communes et 238 394 habitants.

Le SYPP possède 2 infrastructures dans lesquelles sont traitées les ordures ménagères (SYPROVAL) et les multi matériaux (METRIPOLIS) des 14 communes de la CCDSP.



SYPROVAL à Malataverne

SYPROVAL réceptionne deux familles de déchets : les déchets issus des ordures ménagères, les déchets non recyclables des déchèteries et des entreprises qui sont transformés en produit combustible solide de récupération (CSR).



METRIPOLIS à Bourg les Valence

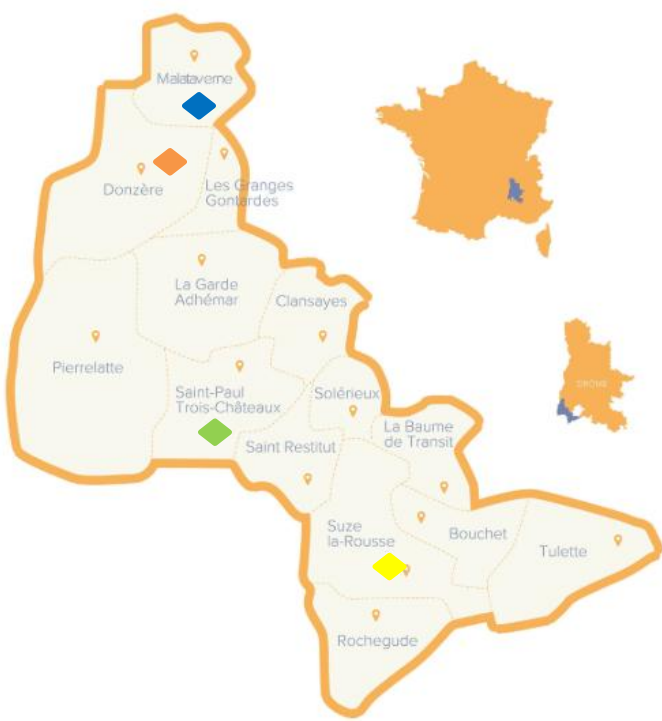
METRIPOLIS réceptionne les flux de la collecte sélective des multi matériaux. Chaque flux bien trié en amont, est séparé et valorisé vers des repreneurs.

Pour de plus amples renseignements, le SYPP édite également un rapport d'activités.

Les déchèteries

4 déchèteries

Ouvertes aux particuliers et aux professionnels sous conditions.
Accès avec carte de déchèteries récupérables en mairies.



Les horaires d'ouverture

Du 1 ^{er} septembre au 30 juin	DONZÈRE	MALATAVERNE	ST PAUL 3 CHÂTEAUX	SUZE LA ROUSSE
Lundi	8h - 11h50 13h30 - 16h20	8h - 11h50	14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h
Mardi	8h - 11h50 13h30 - 16h20	Fermée	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h
Mercredi	Fermée	13h - 16h50	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h
Jeudi	8h - 11h50 13h30 - 16h20	Fermée	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h
Vendredi	8h - 11h50 13h30 - 16h20	Fermée	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h
Samedi	8h - 11h50 13h30 - 16h20	8h - 11h50 13h - 16h50	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h
Dimanche	Fermée	Fermée	9h - 12h	Fermée

Les déchetteries seront fermées les jours fériés

Flux acceptés et les Filières REP

FLUX ACCEPTES	Non recyclables
Bois	Pneus
Végétaux	Ampoule
cartons	Piles
Ferrailles	Huiles
Gravats	ASL articles sports loisirs
DDS	ABJ Article bricolage jardin
D3E	Objets de la maison

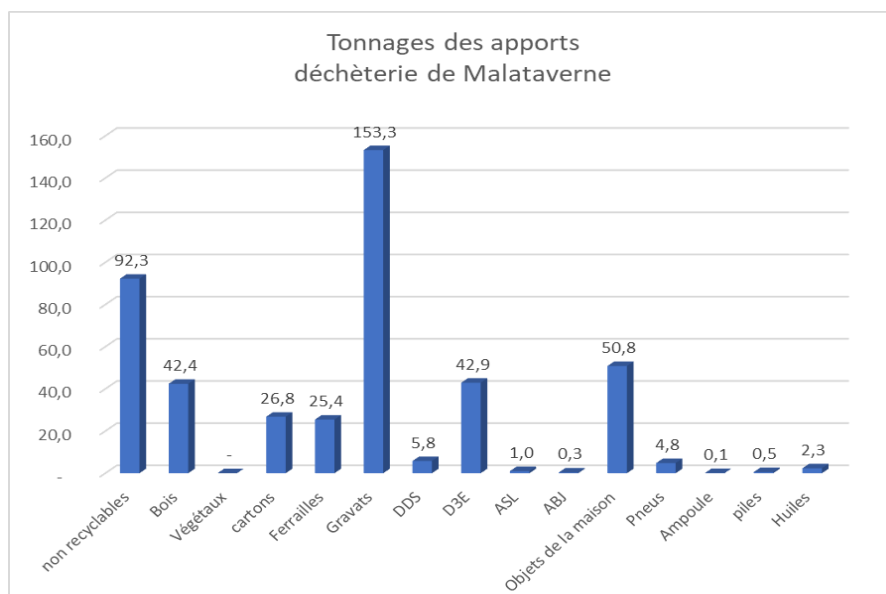
Les 4 déchèteries acceptent les flux suivants :

Les déchèteries hors Donzère sont équipées de filières à responsabilités élargies du producteur. Le dispositif de Responsabilité Elargie du Producteur (REP) a pour objectif d'agir sur l'ensemble du cycle de vie des produits : l'écoconception des produits, la prévention des déchets, l'allongement de la durée d'usage, la gestion de fin de vie. Les producteurs doivent ainsi assumer la

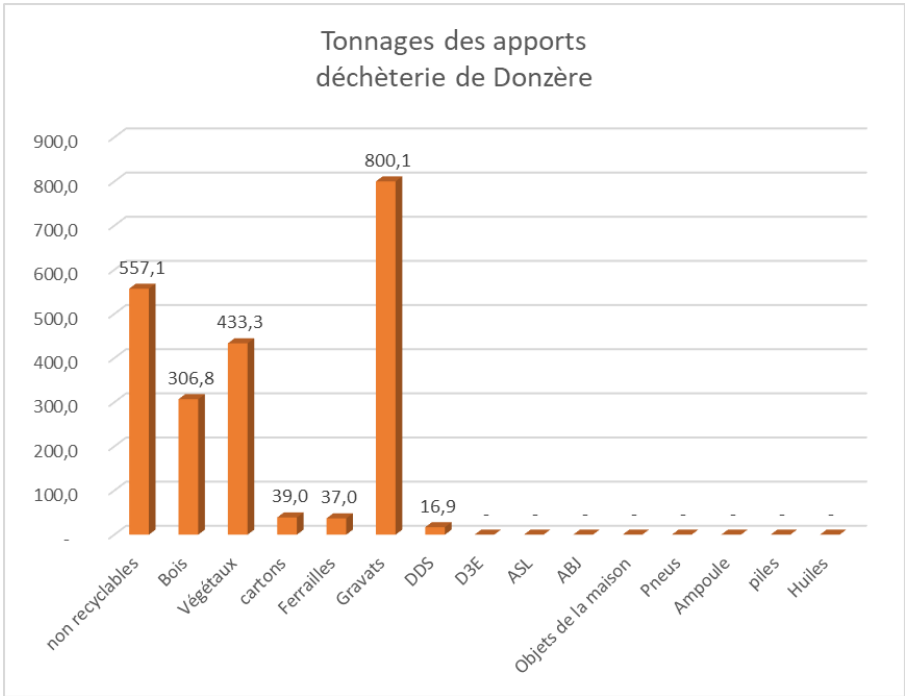
responsabilité de la gestion des déchets générés par les produits qu'ils mettent sur le marché.

Fréquences et tonnages

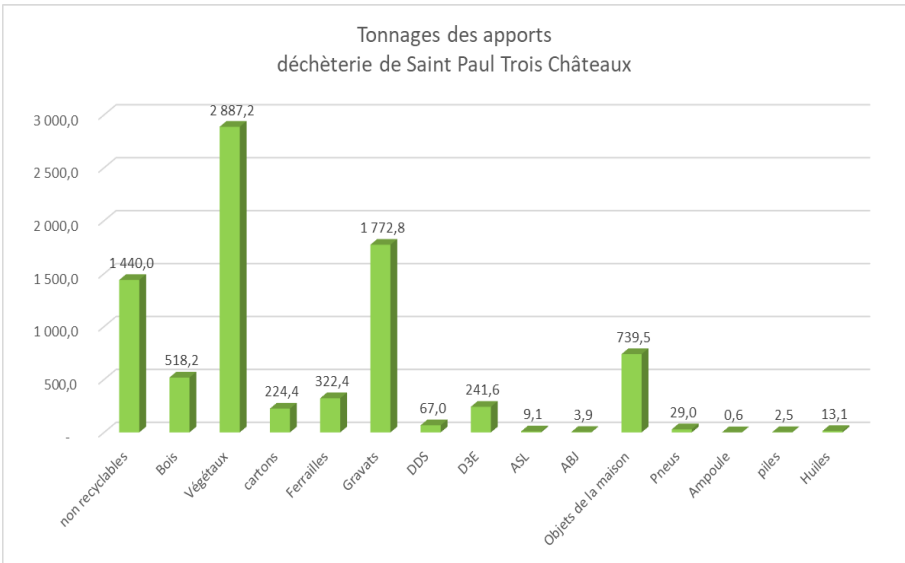
Les plus gros apports en déchèterie concernent les flux de déchets non recyclables (encombrants), végétaux et gravats.



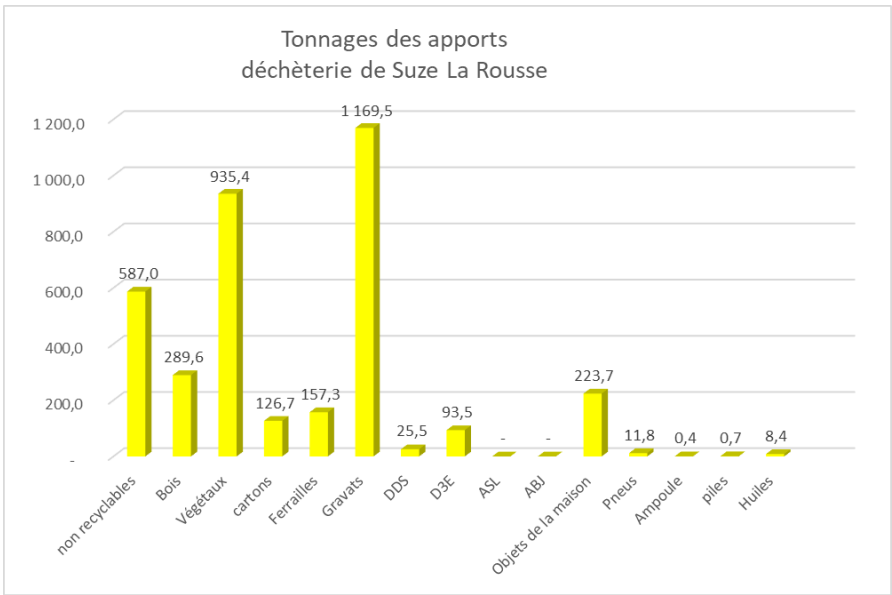
1. Gravats
2. Non recyclables
3. Objets de la maison



4. Gravats
5. Non recyclables
6. Végétaux

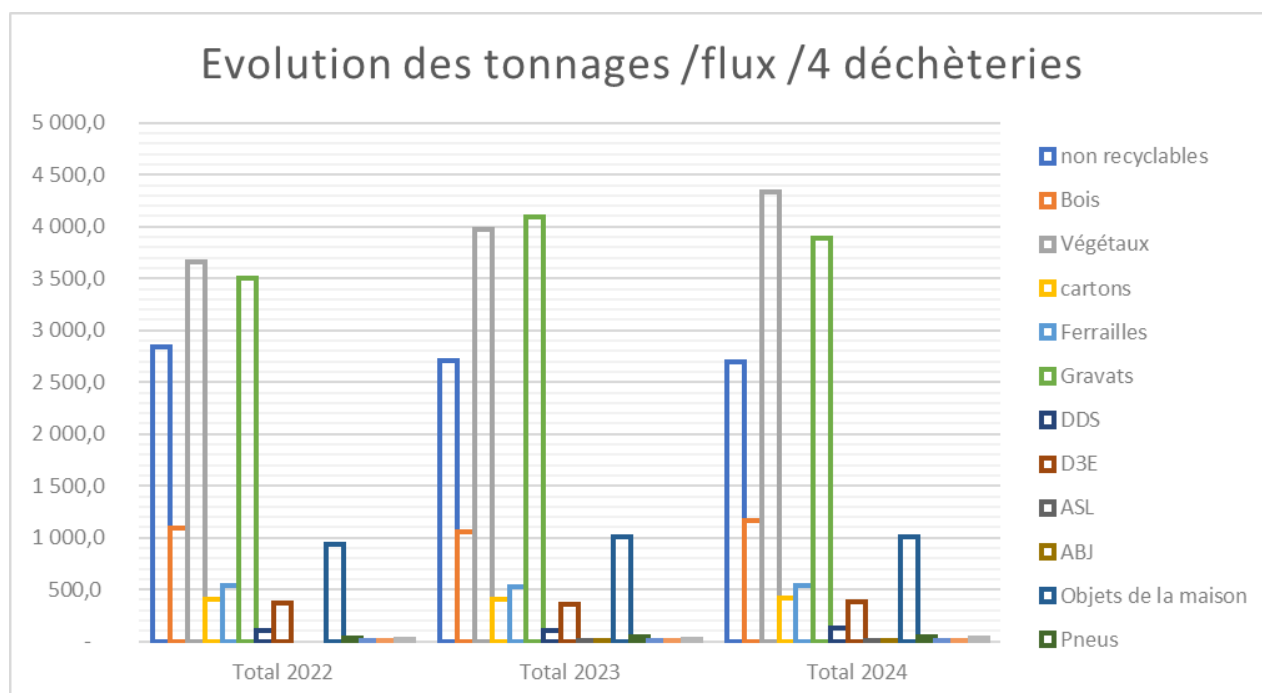


- 1.Gravats
2.Non recyclables
3.Végétaux



1. Gravats
2. Végétaux
3. Non recyclables

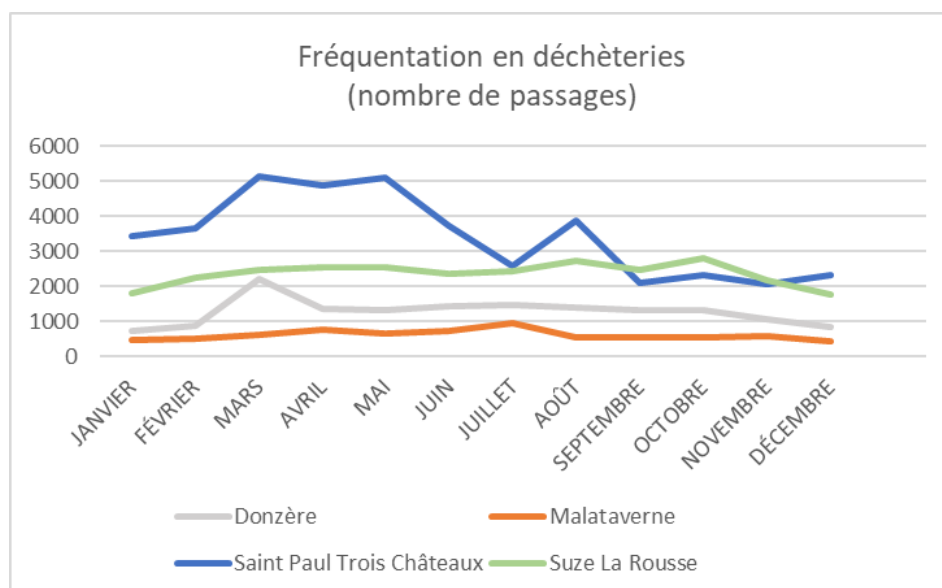
Entre 2022 et 2024, les tonnages totaux sur l'ensemble des 4 déchèteries ont augmenté exceptés les DNR Déchets Non Recyclables et la ferraille qui ont baissé de 5% et 1%.



En 2024, les 4 déchèteries du territoire ont comptabilisé **92430 passages***

*sans les apports de la plateforme végétaux de Saint Paul Trois Châteaux.

Entre 2023 et 2024, la baisse de fréquentation des déchèteries malgré l'augmentation des tonnages s'expliquent par la non-comptabilisation des apports de végétaux sur Saint Paul Trois Châteaux.



Saisonnalité des apports

La prévention

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire de février 2020, ainsi que le plan national de prévention des déchets 2021-2027 ont actualisé les actions de prévention à mettre en œuvre. La CCDSP travaille sur l'axe 4, la lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets. La CCDSP développe le recours au compostage individuel et collectif. Elle agit sur la thématique de la prévention en menant des actions de sensibilisation auprès de différents publics.

Actions de sensibilisation

Les actions de sensibilisation sont déléguées à un prestataire ANCRE, acteur économique du bassin drômois.

30 classes du territoire ont été sensibilisées au tri sélectif, dont certaines sont parties visiter le site de traitement SYPROVAL et le centre de tri METRIPOLIS.



Visite de Metropolis

Le centre de tri de déchets recyclables qui accueille les collectes sélectives du territoire (emballages plastiques, cartons et cartonnettes, emballages en acier et aluminium, papiers).

Des animations ont été réalisées en partenariat avec certaines structures territoriales et communales.



Animation

avec la médiatrice sociale du quartier du ROC à Pierrelatte.

Animation

Fête de la science à Pierrelatte.



Les biodéchets

À compter du 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti-gaspillage de 2020, le tri des biodéchets a été généralisé, il concerne tous les professionnels et les particuliers.

La CCDSP a fait le choix de proposer aux habitants du territoire, la solution de compostage individuel ou partagé ainsi que l'expérimentation d'un dispositif appelé « citycomposteur »



Vente de composteur

Prix de vente **30€** (subventionné par la CCDSP à 70%)

409 composteurs vendus en 2024

A ce jour, le taux d'équipement intercommunal est de **5%**

Tonnages évités **166 tonnes** qui ne sont pas parties dans les ordures ménagères mais en compost.

Nouveaux sites de compostage partagé

La CCDSP a inauguré en 2024, 2 nouveaux sites de compostage partagé après avoir réalisé le diagnostic du gisement, la formation des référents et la mise en place du suivi du site.



Résidence privée à Donzère



Camping des Rives de l'Aygues à Tulette



Acquisition de 3 nouveaux dispositifs

Les dépôts de biodéchets se font par une ouverture à pédale. Sous l'action d'une manivelle, du broyat est automatiquement mélangé aux apports.

Le processus de compostage est réalisé in situ. Les sites ont été installés sur les communes de Pierrelatte, Donzère et Tulette. Ils comportent deux colonnes chacun.

Plusieurs animations ont accompagné ce déploiement.

Stand sur le compostage



Fête des plantes de Suze la Rousse



Fête de la biodiversité St Restitut

Sensibilisation scolaire au compostage

École Ste Marie de Donzère
 Collège St Michel de
 Pierrelatte
 Collège Gustave Jaume de
 Pierrelatte
 Collège Do Mistrau de Suze la
 Rousse



Animations grand public



Opération « Tous au compost » à Malataverne



Animations en déchèteries lors de la distribution de compost

Lancement PLPDMA

Le PLPDMA, ou « **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés** » est un programme opérationnel qui vise à définir et coordonner l'ensemble des actions qui sont entreprises sur un territoire donné, tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés, afin d'atteindre les objectifs de réduction de la quantité et de la nocivité des déchets ménagers fixés au niveau national, régional et local.

Ce document a été rendu obligatoire par la loi n°2010-788 du 13 juillet 2010 dite loi Grenelle 2.

Après plusieurs mois de travail en interne, et des réunions de consultation avec des représentants d'acteurs locaux (tourisme, entreprises, associatif, prestataire de collecte, élus), la Communauté de Communes Drôme Sud Provence (CCDSP) a proposé une version du PLPDMA pour la période 2025-2030 à la population, au travers d'une consultation publique en décembre 2024.



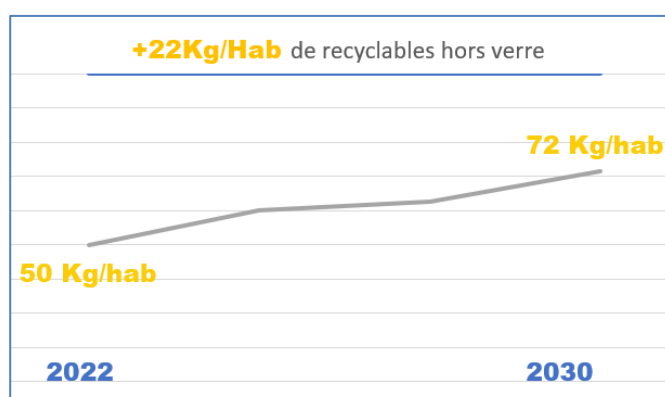
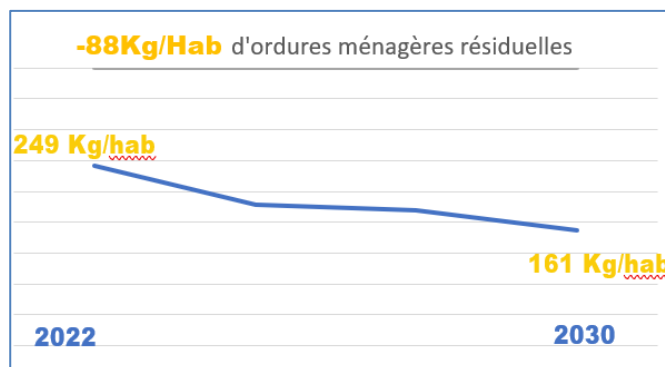
Objectifs 2025



Mise en œuvre opérationnelle des fiches actions



Objectifs chiffrés...



Informations-communications

Passage en TEOMI effective sur sp3c

3 réunions publiques ont eu lieu dans la commune de Saint Paul Trois Châteaux pour expliquer le fonctionnement de la TEOMI et le passage en facturation réelle.

Un flyer a été conçu et distribué aux usagers tricastins.



Passage en PAP collecte multi matériaux

6 réunions publiques ont été réalisées dans les communes de Tulette, Bouchet, la Baume de Transit, Rochegude, Saint Restitut, et Suze la Rousse. L'objectif était d'expliquer la mise en place de la collecte en porte à porte pour les multi matériaux (emballages et papiers) avec une collecte en sacs jaunes.



Communication réseaux sociaux.

Plusieurs communications ont été réalisées et diffusées par nos réseaux, site internet et Facebook, concernant le tri sélectif, la collecte des sapins et des cimetières.



Indicateurs financiers

Financement : recettes de fonctionnement

La communauté de communes ayant pris délibération d’instaurer la Taxe d’enlèvement des ordures ménagères incitative (Teomi) sur l’ensemble de son territoire à l’échéance 2031, un déploiement progressif est en cours. En 2024, la commune de Saint Paul Trois châteaux est passée en Teomi effective après une année 2023 en facturation à blanc.

Le financement du service gestion des déchets ménagers et assimilés est donc en partie assuré par :

- La Taxe d’enlèvement des ordures ménagères (Teom), pour 13 communes réparties en 4 zones
- La Taxe d’enlèvement des ordures ménagères incitative à Saint Paul Trois Châteaux

Zones	Communes	Taux 2024
1	Pierrelatte	8.96%
2	St Paul 3 Châteaux	Teomi
3	Donzère	8.94%
4	La Baume de Transit	9.56%
	Bouchet	9.56%
	Rochebude	9.56%
	St Restitut	9.56%
	Tulette	9.56%
	Malataverne	9.56%
	La Garde Adhémar	9.56%
	Suze la Rousse	9.56%
5	Les Granges Gontardes	8.50%
	Clansayes	8.50%
	Solérieux	8.50%

(Teomi).

Le calcul de la Teom est basé sur la valeur locative des logements multipliée par le taux voté par la Communauté de communes. Cette valeur locative est déterminée par les services fiscaux à partir de leur situation, leur nombre de pièces et leur surface. Elle est indépendante du nombre de personnes au foyer.

La Taxe d’Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (Teomi) de l’année N est constituée par :

- **une partie fixe** calculée de la même manière que la TEOM. Le pourcentage de cette part fixe est décidé chaque année par délibération de la Communauté de communes. Il peut varier de 55% à 90%.
- **une part variable** calculée en fonction de la production des déchets qui peut varier de 10% à 45% et dont le montant est lié au nombre de levées du bac relevées au cours de l’année N-1

Teomi = part fixe + part variable.

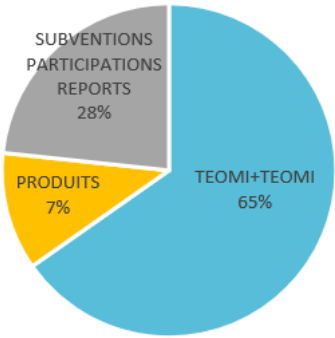
En 2024, les taux de Teom par zone

Le montant des taxes et impôts s’élève à **5 604 964 €.**

Auxquelles s’ajoutent des subventions et participations et reports d’un montant de **2 420 670€** et des produits issus de rachats matières et ventes diverses (compostage, redevance déchèterie..) à hauteur de **570 496€.**

Financement : 8 596 130€

FINANCEMENT
Recettes de fonctionnement

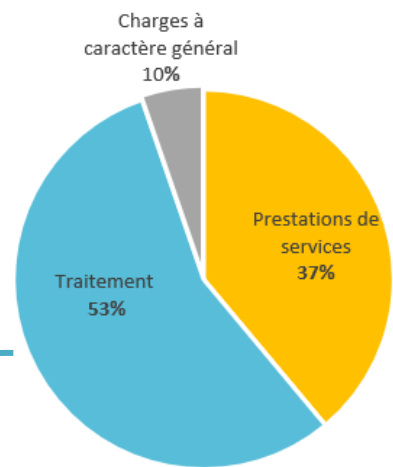


Dépenses de fonctionnement

Les principales dépenses de fonctionnement concernent la collecte des déchets ménagers assimilés en point d’apport volontaire ou en porte à porte en prestation de service (société Méditerranéenne de nettoyage Nicollin, le gardiennage des déchèteries (sociétés COVED et SUEZ) **37%**, le traitement (SYPP) **53%**, le fonctionnement général du service **10%**...

Charges générales dont richesses humaines et dotation aux amortissements	811 198€
Prestations services dont collecte et gardiennage	2 983 009€
Traitement	4 302 124€

Dépenses de fonctionnement



Dépenses 8 096 331€

Coût TRAITEMENT

- Adhésion SYPP **3% du coût**
- Péréquation de cout de transport **1% du coût**
- Parts fixes Metripolis et Syproval **14% du coût**
- Couts de traitements OMR/multi matériaux/déchèterie **82% du coût**

Section de Fonctionnement

(Rapport budgétaire CA 2024)

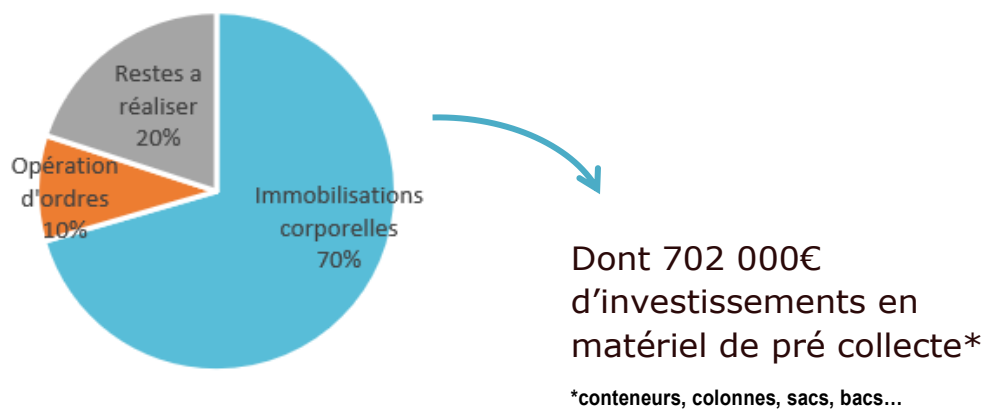
Dépenses	8 096 331 €
Recettes	8 596 130 €
RÉSULTAT 2024	499 799 €

Investissement

Dépenses

On retrouve dans les dépenses les immobilisations corporelles notamment les dépenses incluses dans le Plan pluri annuel d’investissement (PPI) en faveur des communes, les opérations d’ordres de transfert, les restes à réaliser.

Dépenses d'investissement



Recettes

On retrouve dans les recettes les subventions d’investissement les dotations et opérations d’ordres

Section d’ Investissement

(Rapport budgétaire CA 2024)

Dépenses	1 563 092 €
Recettes	1 563 092 €
RÉSULTAT 2024	0 €

Focus sur certains coûts

Les coûts de la collecte

Le marché de collecte comporte pour la collecte en porte à porte (PAP), une part de coût forfaitaire et une part de coût à la tonne collectée.

Le montant de la collecte en Point d’apport volontaire (PAV) est calculé à la tonne collectée.

Coûts moyens (€TTC) sur l’année 2024 tenant compte des révisions tarifaires de contrat pour les principaux flux :

PAP OMr	170€/tonne
Multi matériaux	363€/tonne
Verre	282€/tonne
PAV OMr	101€ /tonne
Multi matériaux	202€/tonne
Verre	68€/tonne

Le coût total de la collecte s’élève à 2 235 971€ pour 2024

Les coûts de traitement

Les coûts de traitement comportent les parts fixes des 2 installations de traitement SYPROVAL et METRIPOLIS, l’adhésion au syndicat de traitement, les coûts de péréquation de transport, les coûts de traitement par flux y compris les déchets de déchèteries.

4 302 124 €	Dont traitement des déchets issus de déchèterie	1 555 327 €
	Dont traitement des multi matériaux	600 744 €
	Dont traitement des Ordures Ménagères Résiduelles	2 148 103 €

Les soutiens

Les soutiens sont constitués d’une part de la revente des matériaux issus de la collecte sélective, d’autre part des aides des éco-organismes.

570 496€	Dont recettes rachat matière déchèteries	99 958€
	Dont recettes rachat matière collecte sélective	206 829€
	Dont soutien Eco organismes, vente de composteurs, redevance déchèterie des professionnels	263 709€

Notre stratégie pour le futur

01 Conduite du PLPDMA

La communauté de commune s'engage dans son Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés et impulse une dynamique de réduction des déchets sur son territoire au travers de la mise en place de ses fiches actions.

02 Déploiement de la TEOMI

La CCDSP déploie sa politique stratégique de gestion des déchets via la mise en place de la Teomi sur le territoire de ses communes membres. La phase 1 d'équipement et de dotation est enclenchée et se poursuivra jusqu'en 2031.

03 Déchèteries

La CCDSP a engagé une réflexion sur l'adaptation de ses déchèteries aux enjeux de l'augmentation des fréquences de passages et au déploiement des filières REP Responsabilités élargies des producteurs.

**MERCI POUR
VOTRE ATTENTION !**